

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat David Vogel et consorts - De l'allemand à petite dose pendant toute la scolarité, un moyen de faire (enfin) aimer l'allemand ?

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 19 septembre 2025 dans la salle du Bicentenaire, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne. Etaient présent-e-s : Mme Sylvie Pittet Blanchette, présidente et rapporteuse ainsi que Florence Bettschart-Narbel, Aude Billard, Vincent Bonvin, Carine Carvalho, John Desmeules, Guy Gaudard, Nicolas Glauser, Elodie Golaz Grilli, Claude Nicole Grin, Jacques-André Haury, Laure Jaton, Marc Vuilleumier (remplace Vincent Keller), Marc Morandi, Alette Rey Marion.

M. Frédéric Borloz, chef du Département de la formation (DEF) était accompagné de MM. Cédric Blanc, directeur général de la DGEO et Raphaël Gerber, directeur général adjoint en charge des PPLS (psychologies, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire). Pour le secrétariat de la commission était présent Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant explique que l'idée de son objet s'inspire de l'expérience menée dans le Canton de Neuchâtel. Plutôt que de se concentrer sur l'amélioration des cours d'allemand uniquement, il s'agit d'enseigner certaines branches (gymnastique, mathématiques, dessin ou autres), directement en allemand.

À Neuchâtel, cette approche a été introduite à titre expérimental. Les premiers élèves ayant suivi l'ensemble du cursus sont aujourd'hui arrivés au terme de celui-ci et les résultats sont jugés très positifs : contre toute attente, ces élèves déclarent aimer l'allemand, ce qui constitue un changement notable par rapport aux difficultés généralement relevées dans l'enseignement de cette langue.

Il ne s'agit pas bien sûr de reproduire immédiatement et à l'identique le modèle neuchâtelois, car cela soulève de nombreuses questions (qualité de l'enseignement, enseignants disponibles et modalités d'organisation). L'idée est plutôt de proposer au Conseil d'État de prendre contact avec les autorités neuchâteloises, si cela n'a pas déjà été fait, afin d'examiner la possibilité d'introduire ce modèle à titre volontaire dans certains établissements intéressés uniquement. Il insiste sur le fait que l'expérimentation devrait reposer sur le volontariat : imposer une telle mesure ne fonctionnerait pas. Il conviendrait donc d'identifier des directions et des enseignants prêts à se lancer dans le projet, afin de tester l'approche sur plusieurs années et d'en évaluer les résultats.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef de Département indique d'emblée être favorable au renvoi du postulat. Il relève que le débat actuel sur l'enseignement du français en Suisse alémanique est révélateur : confrontés à de mauvais résultats, certains cantons envisagent de supprimer le français, ce qu'il juge absurde. Il invite donc la Commission à renvoyer le postulat, estimant qu'il s'agit d'une bonne occasion de faire un état des lieux des mesures déjà entreprises et

d'apporter une appréciation sur les propositions formulées. Il note toutefois que le texte demande des éléments très précis, par exemple 20 à 30 % d'enseignement en allemand : il demande qu'une certaine marge de manœuvre soit laissée au Département. Il précise en outre que de nombreuses démarches ont déjà été engagées, notamment le développement des immersions et des échanges, l'objectif étant d'améliorer l'enseignement de l'allemand sans remettre en cause sa place.

Le directeur général de l'enseignement obligatoire ajoute que le texte souligne à juste titre qu'une part importante des offres d'emploi publiées en Suisse mentionnent la maîtrise de l'allemand comme exigence. Au-delà de la question de la cohésion nationale, du plurilinguisme et de l'aspect culturel qu'il convient de préserver, il se dit convaincu de la nécessité de maintenir et de renforcer l'enseignement de l'allemand dans les écoles. Il rappelle qu'à Zurich, l'allemand est introduit dès la 7e HarmoS, tandis qu'il l'est en 5e HarmoS dans le Canton de Vaud, où un premier bain langagier, avec une part d'immersion, existe déjà dès le 1^e cycle.

Il indique avoir eu des échanges avec son homologue neuchâtelois sur le projet PRIMA, qui consiste à proposer, dès le premier cycle primaire, un enseignement en miroir avec deux enseignants dans la classe, l'un en français, l'autre en allemand. Il mentionne également le programme ANIMA, qui permet à des enseignants bilingues, ou disposant d'une bonne maîtrise de l'allemand, d'introduire cette langue dans une partie de leurs cours. À titre d'exemple, il relate son expérience personnelle d'enseignant d'éducation physique et ancien maître d'allemand : les élèves retiennent particulièrement bien certains apprentissages, comme les prépositions de lieu, lorsqu'ils sont associés à des activités physiques.

Il insiste sur l'importance de poursuivre ces démarches, tout en rappelant la difficulté liée à la pénurie d'enseignants d'allemand. Des ressources insuffisamment exploitées existent cependant toujours selon lui, en particulier au premier cycle, et il estime qu'il serait possible d'offrir davantage d'opportunités d'immersion pour susciter le goût de la langue.

Le chef de Département indique, en complément, qu'il conviendrait de ne pas demander un recensement trop détaillé des enseignantes et enseignants. Il rappelle qu'il existe actuellement une pénurie marquée d'enseignants d'allemand, en raison notamment du fait que nombre de Suisses alémaniques qui enseignaient autrefois en Suisse romande préfèrent désormais rester dans leur région d'origine où la demande est très forte.

4. DISCUSSION GENERALE

Le postulant reconnaît que certaines des questions posées dans son texte étaient sans doute trop précises. Il précise que l'idée n'était pas de demander un recensement exhaustif, mais plutôt d'avoir une estimation indicative. Selon lui, un simple sondage mené dans une dizaine d'établissements permettrait déjà d'identifier combien d'enseignants seraient en mesure d'enseigner l'allemand, même si certains n'en ont pas les titres formels.

Une commissaire appuie la nécessité d'être flexible dans la fixation de seuils (20-30 % selon le texte). Elle souligne par ailleurs que l'idée mérite d'être envisagée aussi pour l'enseignement du français, comme cela avait déjà été discuté dans la commission à propos de l'orthographe. Elle met toutefois en garde contre le risque de surcharger les enseignants de branches comme l'histoire ou la géographie, qui se verraient confier un rôle supplémentaire d'apprentissage linguistique.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Ecublens, le 16 avril 2026.

*Le rapporteur :
Sylvie Pittet Blanchette*